



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

Le Judo Club de Wattignies est **une association, loi de 1901 créée en 1979**. Notre association sportive est organisée et animée en vue d'accueillir enfants, adolescents et adultes de Wattignies et de ses environs pour leur apprendre la pratique **du judo et du taïso**.

Le judo est un moyen d'éducation dont le principe de base est l'utilisation harmonieuse de l'énergie physique et mentale.

Le taïso est un ensemble d'exercices de renforcement musculaire, d'étirement, de relaxation qui peut venir en complément du judo ou être pratiqué, **à tout âge**, pour se maintenir en bonne condition physique.

Notre association a vocation à développer chez ses adhérents, enfants, adolescents et adultes, les valeurs traditionnelles du judo que sont **la politesse, le respect de l'autre, le contrôle de soi, dans l'amitié, la convivialité et dans un état d'esprit sportif !**

Les cours sont assurés par **David PECQUART** (professeur diplômé d'état (DEJEPS), ceinture noire 4^e Dan) et **Antoine LANGLET** (professeur diplômé d'état (BPJEPS), ceinture noire 2^e Dan). Les entraînements ont lieu dans le **dojo du complexe sportif Pierre de Coubertin**, rue Gagarine, mis à la disposition du Club par la ville de Wattignies.

Le Judo Club de Wattignies vient de clore une **année remarquable**, marquant la poursuite de son plein épanouissement. Nous avons égalé le record de l'an passé avec 253 licenciés (avec un équilibre presque parfait entre les pratiquants de sexe féminin : 116, et ceux du sexe masculin : 137), ce qui fait de notre association sportive **l'un des plus grands clubs du Nord**.

Sur la lancée des précédentes saisons, notre club a obtenu d'**excellents résultats sportifs en compétition**, des Benjamins, aux Juniors, chez les masculins comme chez les féminines, avec notamment une 3^{ème} place aux championnats de France cadets 1^{ère} Division.

Au-delà des performances et de la croissance de nos effectifs, nous tenons à souligner **l'ambiance chaleureuse et inclusive qui règne au sein du club**. Nous sommes très fiers de proposer un environnement où chacun, quel que soit son âge ou son niveau, peut trouver sa place et s'épanouir.

Nous formulons le vœu que la saison qui s'ouvre soit aussi riche et épanouissante que la précédente. Nous vous souhaitons **la bienvenue au Judo Club de Wattignies** ainsi qu'une excellente saison 2025-2026 !!

Pour l'Association,

son Président, Matthieu Marchal

Après les séances d'accueil de la rentrée, **les inscriptions** se feront
auprès de l'enseignant, M. David Pecquart
le mercredi (entre 10h et 11h30) et le jeudi (entre 19h et 20h).
Veuillez prendre rendez-vous auparavant avec David (au 06 60 47 09 68).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU JUDO CLUB DE WATTIGNIES

(document à conserver)

Article 1 – Horaires des entraînements – Présence

Les judokas sont tenus de respecter les horaires fixés pour chaque entraînement. Le professeur pourra refuser l'accès d'un entraînement à tout judoka se présentant en retard. Un cahier de présence sera tenu par le secrétariat. L'association pourra décider de l'exclusion d'un judoka en cas d'absences répétées et injustifiées.

Article 2 – Tenue vestimentaire des judokas

Les judokas devront se présenter sur le tatami, aux entraînements et aux compétitions vêtus d'un kimono propre et d'une ceinture de judo. Il y aura lieu, à cet effet, de ramener la tenue et de se changer dans les vestiaires mis à disposition dans la salle. Les chaussures doivent être gardées aux pieds entre le vestiaire et le bord du tatami. D'une manière générale, les judokas doivent respecter les règles d'hygiène élémentaires et se présenter propres aux entraînements.

Les membres du club devront respecter les règles sanitaires nationales en cours, suivant les protocoles de la FFJDA.

Article 3 – Déroulement des entraînements

- Durant les entraînements, les judokas sont tenus de respecter l'ensemble des directives et instructions du Professeur. Celui-ci pourra décider de renvoyer de l'entraînement tout judoka qui ferait preuve d'indiscipline, de violence ou de non-respect à l'égard des autres judokas ou du Professeur.

- En cas d'inconduite notoire répétée, le Bureau de l'Association pourra décider sur proposition du Professeur de l'exclusion d'un judoka, sans remboursement des cotisations versées.

- La présence des parents pendant les cours n'est pas souhaitable.

Article 4 – Responsabilités – Sécurité

- Les judokas ou leurs parents (en cas d'enfants mineurs), sont responsables des dommages corporels ou matériels qu'ils causent à autrui de leur propre fait ou en cas de négligence ou d'imprudence.

- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants seuls dans la salle d'entraînement en dehors des heures de cours et/ou en l'absence d'une personne responsable du club (Professeur ou membre du Bureau).

- Il ne pourra être demandé de compensation au Club pour vol d'objets personnels dans la salle, les vestiaires, ou lors des compétitions.

- Sur le tatami, les judokas sont priés de ne porter ni bijoux, ni montre, ni objet susceptible de blesser leur partenaire. Par mesure de sécurité, les judokates sont priées d'attacher leurs cheveux longs avec des élastiques ou serre-têtes en tissu.

Article 5 – Formalités d'inscription

*Le dossier d'inscription **complet** doit être rendu **dès la première séance**. Il comprend :*

- la fiche de renseignements

- le formulaire de licence (qui doit impérativement être rempli avant de monter sur le tapis)

- le certificat médical (ou l'attestation du questionnaire de santé)

- le ou les chèques de règlement (ou espèces, ou chèques-vacances, ou coupons-sport ou virement)

Article 6 – Étendue du règlement

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des membres du Judo Club de Wattignies, ainsi qu'aux parents des jeunes judokas mineurs. Il s'applique dès l'entrée dans le Dojo. Tous les membres du Judo Club sont priés de respecter et de faire respecter le présent règlement.

CONDITIONS D'ADHÉSION (JUDO, TAÏSO, SPORT-SANTÉ)

ANNÉE 2025-2026

(A) Frais d'inscription : (1) Licence + (2) cotisation

(1) **La Licence (46 €)** : elle est **obligatoire** et elle est délivrée par la Fédération Française de Judo et des disciplines associées (FFJDA). Elle comprend une **assurance** pour la pratique du judo. **Son montant est reversé dans son intégralité à la FFJDA > elle doit être réglée à part.**

(2) **La cotisation** : elle est payée à l'association et donne droit aux cours pour toute l'année scolaire.

JUDO, TAÏSO, SPORT-SANTÉ			
1 personne : 194 €	2 personnes : 378 €	3 personnes : 552 €	4 personnes : 706 €
194 € (46 + 148)	194 € (46 + 148) 184 € (46 + 138)	194 € (46 + 148) 184 € (46 + 138) 174 € (46 + 128)	194 € (46 + 148) 184 € (46 + 138) 174 € (46 + 128) 154 € (46 + 108)
COURS PARENTS/ENFANTS		TARIFS DÉGRESSIFS	
176 € (46 + 130)			

Les frais d'inscription sont dus pour l'année ; ils sont non remboursables et doivent être versés en totalité à l'inscription.

Le paiement peut s'effectuer :

- pour la Licence : par chèque, virement, CB ou espèces
- pour la cotisation : par chèque(s), virement, CB, espèces + Pass Sport, coupons-sport ANCV ou chèques-vacances (dans la limite de 100 € par adhérent).

MÉCÉNAT

Devenez membre de soutien de votre club !

En tant que personne physique, vous pouvez faire **un don au club** et devenir ainsi mécène. Le club vous remet alors un reçu (CERFA) et vous pouvez bénéficier d'un **avantage fiscal** (sous forme d'une **réduction d'impôt de 66 % du montant du don**, au printemps 2026).

Cours « Judo, Taïso, Sport-Santé » :

Don au Club (144 €) + Cotisation (100 €) + Licence (46 €) = **290 €**

Coût réel (après crédit d'impôts de 96 €, soit 66 % du don) [290-96 = **194 €**]

Cours « Parents-enfants » :

Don au Club (144 €) + Cotisation (82 €) + Licence (46 €) = **272 €**

Coût réel (après crédit d'impôts de 96 €, soit 66 % du don) [272-96 = **176 €**]

☐ **Je souhaite faire un don au club de 144 € et devenir membre de soutien.**

- Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de « **Judo Club de Wattignies** ».

- Pour un règlement par **virement** :

IBAN : FR76 1027 8027 4300 0937 7904 079 **BIC** : CMCIFR2A

- Un **reçu** sera délivré à chaque paiement. Conservez-le précieusement.

Il est possible de régler la cotisation en 3 chèques, débités (1) à l'inscription, puis (2) en octobre et (3) en novembre :

1 personne : 194 €	2 personnes : 378 €	3 personnes : 552 €	4 personnes : 706 €
Licence : 46 € + Cotisation (148 €) : 50 € + 50 € + 48€	Licence : 92 € + Cotisation (286 €) : 100 € + 100 € + 86 €	Licence : 138 € + Cotisation (414 €) : 150 € + 150 € + 114 €	Licence : 184 € + Cotisation (522 €) : 200 € + 200 € + 122 €

(B) Conditions particulières d'inscription :

Limite d'âge minimum : environ 3 ans – pas de maximum !

Le professeur est le seul habilité à décider si un enfant est apte à suivre les cours.

Sécurité – Accidents : pour les enfants, une autorisation est signée par les parents pour que les responsables du Club puissent, en cas d'urgence médicale, prendre la décision de faire hospitaliser le blessé.

Certificat médical :

(1) Pour les mineurs :

- Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'**il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical** pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

- **Le certificat médical est remplacé par un questionnaire relatif à l'état de santé de l'enfant**, rempli par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale (attestation précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative). Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

- **La production du certificat médical demeure toutefois obligatoire lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical** (certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois ; à noter : la mention « en compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs).

(2) Pour les majeurs :

(2.1) Pratiquants non compétiteurs :

Le certificat médical est valable pour 3 saisons consécutives.

- *1^{er} cas : vous avez donné un certificat médical lors des deux saisons précédentes*

> vous répondez au questionnaire de santé QS Sport

- si vous avez répondu « **non** » à toutes les questions > vous ne devez pas fournir de nouveau certificat médical : vous donnez au club l'attestation santé-sport.

- si vous avez répondu « **oui** » à au moins une des questions > vous êtes tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du judo datant de moins de 6 mois.

- *2^e cas : vous n'avez pas donné de certificat médical lors des deux saisons précédentes*

> vous devez fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an (par rapport à la date de demande de licence).

(2.1) Pratiquants compétiteurs :

Vous devez fournir un certificat médical tous les ans.

Le médecin doit apposer la mention « absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition » dans le passeport sportif. Demandez également un certificat médical sur papier libre, qui sera conservé par le club (très utile en cas de perte du passeport !).

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

LUNDI	17 h 00 – 17 h 55	Judo ≈ 5-6 ans
	ou 18 h 00 – 18 h 55	Judo ≈ 6-7 ans
	19 h 00 – 20 h 15	Taïso (Fitness/Cardio-training)
MARDI	14 h 30 – 15 h 45	Sport-Santé*
	17 h 00 – 17 h 55	Judo ≈ 7-9 ans
	ou 18 h 00 – 18 h 55	Judo ≈ 7-9 ans
	19 h 00 – 20 h 00	Judo ≈ 9-13 ans
	20 h 00 – 21 h 30	Judo ados-adultes
MERCREDI	10 h 00 – 10 h 50	Judo ≈ 3 ½ - 4 ½ ans
	11 h 00 – 11 h 55	Judo ≈ 5-7 ans
JEUDI	14 h 30 – 15 h 45	Sport-Santé*
	17 h 00 – 17 h 55	Judo ≈ 7-9 ans
	ou 18 h 00 – 18 h 55	Judo ≈ 7-9 ans
	19 h 00 – 20 h 00	Judo ≈ 9-13 ans
	20 h 00 – 21 h 30	Judo ados-adultes
SAMEDI	9 h 30 – 10 h 15	Parents-enfants (≈ 2 ½ - 3 ½ ans)
	10 h 30 – 11 h 45	Taïso (Fitness/Cardio-training)

*Sport-Santé : activité physique (Taïso) adaptée à des fins de santé et de bien-être, en particulier public féminin et seniors désireux de se garder ou de se remettre en forme.

Les cours ont lieu du 1^{er} septembre 2025 à fin juin 2026

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

DIVERS

Contacts avec le Club : E-mail : contact@judo-wattignies.com
David Pecquart (06 60 47 09 68)
Site internet : www.judo-wattignies.ffjudo.com
Facebook : <https://www.facebook.com/Judotaisowattignies/>

Passeport : il permet de regrouper sur un livret officiel tous les renseignements concernant le parcours du judoka (passages de grade, résultats en compétition, licences, certificats médicaux). Il est **obligatoire** pour les judokas participant aux compétitions officielles : il faut s'en préoccuper en début de saison (8 €).

Tenue et matériel :

Judo

- la ceinture blanche est prêtée. Après les passages de grade, vous avez la possibilité d'acheter la ceinture correspondant au nouveau grade dans le commerce ou au club (3 €).
- kimono : à acheter dans un magasin de sports ; **pour les 2 séances d'essai, prévoir une tenue de sport.**

Taïso et Sport santé

- le matériel (bandes élastiques, jalons, altères, Medecine Balles, poids, etc.) est prêté par le Club.

Le dossier doit être rendu **au complet**. Sans cela, **l'adhérent ne sera pas admis dans les cours.**

- ☐ Totalité du règlement (a) de la cotisation et (b) de la licence fédérale
- ☐ Fiche de licence complétée
- ☐ Certificat médical (en fonction du questionnaire de santé)
- ☐ Fiche de renseignements complète (signaler les changements éventuels : n° de téléphone, e-mail, etc.)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET AUTORISATION PARENTALE

Nom : Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse, N° et Rue :
 Ville : Code postal :
 Téléphone personnel : Téléphone portable :
E-mail (obligatoire, pour la prise de Licence) :

Personne à prévenir en cas d'accident :
 Téléphone :

Saison	2025-2026			
Grade				
Montant				
Mécénat (O/N)				
Type de règlement	Chèques Chèques-vacances Coupons-sport Espèces CB Virement	Chèques Chèques-vacances Coupons-sport Espèces CB Virement	Chèques Chèques-vacances Coupons-sport Espèces CB Virement	Chèques Chèques-vacances Coupons-sport Espèces CB Virement
N° de chèque (Licence) (Cotisation)				
Certificat médical				
Dossier validé par (date)				

Je, soussigné(e), Mr/Mme
☐ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.
☐ autorise les responsables du Judo Club de Wattignies à prendre en cas d'accident sérieux dans la pratique du sport, toute décision d'alerte des secours médicaux d'urgence en mes lieux et place s'il leur est impossible de me joindre en temps utile.
☐ autorise / ☐ n'autorise pas le Club à prendre et à publier les photos de mon enfant/ de moi.

Fait à Wattignies, le/..../....
 Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

NB : Les données rassemblées ne sont utilisées que pour l'administration des activités du club.